



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 06/02/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	15	11	1	12

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Alexis DORANGE-PATORET, Mickaël PERROTIN, Anaïs LA PLACA

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

CHEMIN DE LA LOUÉ : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°3242

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une liaison piétonne et vélo permettant de relier la route du village à la route de la Fornasse via le chemin de la Loué et rend compte des échanges avec les propriétaires riverains. Il présente le tracé du chemin à créer et les acquisitions à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°3242, appartenant à M. Alexis DORANGE-PATORET, d'une surface de 441 m² au prix d'1,50€/m², soit la somme de 661,50 €.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3242, d'une surface de 441 m², au prix d'1,50€/m², soit la somme de 661,50 € ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 13 février 2025

Certifiée exécutoire : **17 FEV. 2025**
Télétransmis le : **17 FEV. 2025**
Affichée le : **17 FEV. 2025**

La secrétaire de séance
Christine BONDAZ

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 06/02/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	En exercice : 15	Présents : 11	Représenté : 1	Votants : 12
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Alexis DORANGE-PATORET, Mickaël PERROTIN, Anaïs LA PLACA

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

CHEMIN DE LA LOUÉ : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°3237

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une liaison piétonne et vélo permettant de relier la route du village à la route de la Fornasse via le chemin de la Loué et rend compte des échanges avec les propriétaires riverains. Il présente le tracé du chemin à créer et les acquisitions à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°3237, appartenant à M. André PERGOUD, d'une surface de 366 m² au prix d'1,50€/m², soit la somme de 549 €.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3237, d'une surface de 366 m², au prix d'1,50€/m², soit la somme de 549 € ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 13 février 2025

Certifiée exécutoire : **17 FEV. 2025**
Télétransmis le : **17 FEV. 2025**
Affichée le : **17 FEV. 2025**

La secrétaire de séance
Christine BONDAZ

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 06/02/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	En exercice : 15	Présents : 11	Représenté : 1	Votants : 12
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Alexis DORANGE-PATORET, Mickaël PERROTIN, Anaïs LA PLACA

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

CHEMIN DE LA LOUÉ : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°3241

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une liaison piétonne et vélo permettant de relier la route du village à la route de la Fornasse via le chemin de la Loué et rend compte des échanges avec les propriétaires riverains. Il présente le tracé du chemin à créer et les acquisitions à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°3241, appartenant à Messieurs Michel et Pascal CONSTANTIN, d'une surface de 226 m² au prix d'1,50€/m², soit la somme de 339 €.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3241, d'une surface de 226 m², au prix d'1,50€/m², soit la somme de 339 € ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 13 février 2025

Certifiée exécutoire : **17 FEV. 2025**

Télétransmis le : **17 FEV. 2025**

Affichée le : **17 FEV. 2025**

La secrétaire de séance

Christine BONDAZ

Le Maire

Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 06/02/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 15	Présents : 11	Représenté : 1	Votants : 12
--	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Alexis DORANGE-PATORET, Mickaël PERROTIN, Anaïs LA PLACA

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DE L'ÉCHANGE DE TERRAINS D'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DES QUEMONS AU LIEUDIT « CHEZ BESSON »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°47/2024 du 18/12/2024 décidant de réaliser un échange de terrains emprise du chemin rural des Quemons au lieudit « Chez Besson » avec les consorts GARCIA SENDRA.

Monsieur le Maire présente l'échange à réaliser :

- parcelle de la commune de Cornier à échanger avec M. et Mme GARCIA SENDRA Fernando et Corinne : B 1529 d'une superficie de 1154 m² ;
- parcelles de M. et Mme GARCIA SENDRA Fernando et Corinne à échanger avec la commune de Cornier : B 1531 d'une superficie de 21 m²
B 1534 d'une superficie de 534 m²
B 1536 d'une superficie de 574 m²

Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

Vu la demande de cession d'une portion de chemin rural adressée par Monsieur Madame GARCIA SENDRA qui ont accepté un échange de terrain avec la commune,

Vu la situation de cette portion désaffectée de chemin rural figurant en section B du plan cadastral,

Vu le dossier et le plan d'échange, établis conformément à la loi et qui garantissent la continuité du chemin rural sans réduction de sa largeur.

Vu l'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant un mois du 01/01/2025 au 03/02/2025 sans observations particulières.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

Vu l'estimation du prix de chaque terrain échangé,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-VALIDE ET AUTORISE cet échange tel présenté ci-dessus ;

II-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

III-INCORPORE les parcelles échangées à la commune dans le réseau de chemins ruraux ;
IV-AFFECTE les parcelles échangées à la commune à l'usage du public ;
V-DIT que l'échange sera réalisé sans soulte ;
VI-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires, notamment l'acte authentique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 13 février 2025

Certifiée exécutoire : **17 FEV. 2025**
Télétransmis le : **17 FEV. 2025**
Affichée le : **17 FEV. 2025**

La secrétaire de séance
Christine BONDAZ

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°05/2025

régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 06/02/2025

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
15	11	1	12

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Alexis DORANGE-PATORET, Mickaël PERROTIN, Anaïs LA PLACA

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 – FORÊT SECTIONALE DE MOUSSY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux à réaliser sur la forêt sectionale de Moussy, élaboré par l'Office National des Forêts, pour l'année 2025.

Il se compose comme suit :

Opérations liées à l'accueil du public

Entretien et propreté des sentiers	2970,00 € H.T.
Travaux paysagers d'entretien divers	1190,00 € H.T.

Opérations liées à l'environnement

Travaux environnementaux d'entretien divers	750,00 € H.T.
---	---------------

Le montant total du programme d'actions pour l'année 2025 est de 4910,00 € HT.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉCIDE la réalisation des travaux paysagers d'entretien divers ainsi que les travaux environnementaux d'entretien divers pour un montant global de 1940,00 € H.T. ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2024

Certifiée exécutoire : 17 FEV. 2025

Télétransmis le : 17 FEV. 2025

Affichée le : 17 FEV. 2025

La secrétaire de séance
Christine BONDAZ

Le Maire
Michel ROUX

